

Agnès Buzyn rend public le document cadre détaillant la stratégie nationale de santé du gouvernement pour 2018-2022

Par [Corinne Duhamel](#)

La stratégie nationale de santé 2018-2022 est adoptée officiellement par le gouvernement à l'issue d'un [processus de concertation](#) entamé en septembre par Agnès Buzyn, annonce ce mercredi le ministère de la Santé qui met en ligne le document. Elle constituera la "colonne vertébrale" de la politique menée ces cinq prochaines années. Elle s'inscrit "dans le cadre économique et financier fixé pour un rétablissement durable de la situation des finances publiques". Dès le 1er semestre 2018, la SNS se déploiera via des plans et des programmes nationaux et dans les territoires, par les PRS (projets régionaux de santé) définis par les ARS. La SNS a pour priorités la mise en place d'une politique de promotion de la santé (1), la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la garantie de la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et l'innovation.

Parce que la santé doit être l'objectif de toutes les politiques publiques, selon le principe défini par l'OMS, la stratégie nationale de santé française publiée en ligne le 20 décembre 2017 par le ministère de la santé, avant de faire l'objet d'un décret à paraître au journal officiel d'ici la fin décembre, vise à répondre aux risques sanitaires liés à l'exposition aux polluants et aux toxiques, aux risques infectieux, aux maladies chroniques et leurs conséquences et à l'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux.

Ses priorités regroupées en quatre axes qui seront portées par l'ensemble des ministères.

[ministère des solidarités et de la santé](#)

Plus de 5 000 contributions émanent aux deux tiers de professionnels et associations et pour un tiers d'utilisateurs sont remontées de la [consultation publique en ligne](#) qui s'est tenue au mois de novembre. "Ces contributeurs ont exprimé sur le site une forte adhésion aux objectifs proposés", selon le ministère qui observe que certains ont proposé des thématiques nouvelles comme "l'adaptation des formations aux nouveaux métiers", le numérique, la robotisation ou encore l'intelligence artificielle.

une stratégie quinquennale dans un cadre financier contraint

Dans son introduction, le gouvernement précise que la SNS "s'inscrit dans le cadre économique et financier fixé par le gouvernement pour un rétablissement durable de la situation des finances publiques". Elle "contribue à renforcer l'efficacité du système de santé en cohérence avec le plan d'appui à la transformation du système de santé et à garantir la soutenabilité des dépenses de santé, condition du maintien d'un accès de tous à des soins de qualité".

La SNS sera évaluée dans ses résultats chaque année mais aussi de manière pluriannuelle afin "d'apprécier les résultats sanitaires obtenus et l'impact sanitaire, social et économique de ces

plans et programmes au regard des ressources mobilisées", et "d'en tirer les enseignements nécessaires à l'adaptation des politiques publiques". Les résultats du suivi annuel et des évaluations seront soumis pour avis à la Conférence nationale de santé et au Haut Conseil de la santé publique, avant d'être rendus publics.

Bien Vieillir : s'appuyer sur la médecine du travail

Accès à une alimentation saine, lutte contre les comportements sédentaires, prévention de l'entrée dans des pratiques addictives et prévention de la perte d'autonomie, telles sont quelques-unes des têtes de chapitres de l'axe n°1. Chacune est déclinée en objectifs simples dont certains figuraient déjà parmi les engagements du précédent quinquennat, comme le déploiement d'un [étiquetage nutritionnel](#) clair et simple sur les produits alimentaires. D'autres ont déjà commencé d'être mis en œuvre à l'instar du déploiement de l'[activité physique adaptée](#) prescrite dans le traitement de certaines pathologies comme les suites de traitement d'un cancer.

Concernant la prévention de la perte d'autonomie, la SNS estime par exemple nécessaire dans les prochaines années de "s'appuyer sur la médecine du travail pour diffuser des messages sur le 'bien vieillir' et améliorer la prévention et le repérage des risques de fragilité lors du départ à la retraite". De la même manière, il est question pour limiter la dénutrition des personnes âgées de "promouvoir une alimentation adéquate" et une "activité physique régulière et adaptée".

santé au travail : renforcer le rôle des SST

Exercé dans de bonnes conditions, le travail contribue au maintien d'un bon état de santé, peut-on lire dans le document. C'est pourquoi, alors que 61 % des actifs occupés sont exposés à trois facteurs de risques psychosociaux au moins, la SNS propose dans les prochaines années de :

- Mettre en place une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans l'ensemble des milieux professionnels publics et privés et renforcer le rôle de coordination des services de santé au travail (SST) ;
- Développer la prévention en milieu professionnel dans une approche globale de la santé en améliorant la coordination des acteurs, en développant l'utilisation du volet professionnel du DMP, en intégrant mieux les SST dans le parcours de santé et en renforçant la prise en compte de la prévention des risques professionnels dans la formation des futurs salariés et dirigeants des entreprises ;
- Permettre le suivi de certaines populations atteintes de pathologies ayant un impact important sur leur activité professionnelle afin d'améliorer les actions de lutte contre la désinsertion professionnelle ;
- Coordonner l'offre proposée par les acteurs de la prévention des risques professionnels sur le champ des risques psychosociaux pour mieux accompagner les entreprises et tester de nouvelles démarches de prévention de ces risques en entreprise ;
- Renforcer le repérage et l'accompagnement des victimes du syndrome d'épuisement professionnel ;
- Améliorer la prévention et la prise en charge précoce des troubles musculosquelettiques en entreprise et des risques liés aux manutentions manuelles notamment dans des secteurs d'activité particulièrement concernés comme celui de l'aide et des soins à la personne ;

- Promouvoir le télétravail en raison de ses impacts positifs sur la santé des personnels, la qualité de vie au travail, la productivité et sur l'environnement compte tenu de la réduction des déplacements.

prise en charge plus précoce des pathologies chroniques

Toujours au titre de la politique de prévention, la SNS fixe comme objectif de repérer, dépister et prendre en charge précocement les pathologies chroniques, sachant que 20 millions de personnes en sont atteintes en France et qu'un diagnostic plus précoce en permettant un traitement plus efficace aurait "un impact positif avéré sur le pronostic de la maladie".

Parmi les mesures à prendre dans les prochaines années, on relève de :

- Développer des parcours favorisant l'autonomie du fonctionnement rénal afin d'éviter la dialyse et de retarder la greffe pour les personnes souffrant de maladies rénales ;
- Mettre en place un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus chez les femmes de 25 à 65 ans ;
- Faire évoluer le dépistage du cancer du sein en mettant à disposition les moyens techniques les plus performants et en personnalisant le dépistage proposé en tenant compte du niveau de risque ;
- Augmenter la participation de la population cible dans le dépistage du cancer colorectal ;
- Identifier les nouvelles opportunités de dépistage des cancers les plus fréquents ou les plus meurtriers ;
- Expérimenter des actions de prévention des risques cardiovasculaires s'appuyant sur un accompagnement au changement d'habitudes de vie chez les personnes à risque ;
- Mettre en place des stratégies visant à réduire la fréquence et la gravité des complications du diabète et notamment les complications cardio-neuro-vasculaires ;
- Poursuivre les actions de dépistage, d'accompagnement et de prise en charge des personnes souffrant de maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques, Parkinson, etc.).

achever la mise en œuvre de la Puma

L'accès aux soins et aux droits constitue le second axe de la SNS et à ce titre, le document prévoit de notamment de mener "jusqu'à son terme la réforme de la protection universelle maladie" ou encore de "lisser les effets de seuils de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé afin de favoriser l'accès à une couverture de qualité" pour les individus juste au-dessus des plafonds actuels.

Pour lutter contre le renoncement aux soins, il sera "nécessaire d'inciter les professionnels libéraux à modérer leurs dépassements d'honoraires par le biais des contrats responsables et des contrats de maîtrise de la pratique tarifaire". La promesse de campagne d'Emmanuel Macron de parvenir à un reste à charge nul sur les prothèses dentaires, l'optique et les audioprothèses d'ici 2022 est réaffirmée : "cela suppose de définir un panier de soins indispensables, de qualité, à prix réglementés, et un partage de la prise en charge entre AMO et complémentaire". À l'hôpital, il s'agira de "faire évoluer les modalités de détermination du reste à charge hospitalier" afin de "les rendre plus compréhensibles et équitables pour les patients".

mieux partager les tâches au sein des équipes de soins

La question de l'accessibilité territoriale n'est évidemment pas oubliée. Au cours des 5 ans à venir, alors que les tensions démographiques risquent de s'aggraver du fait de la baisse du nombre des généralistes en exercice jusqu'en 2025, il faudra :

- Favoriser la diversification de l'exercice des professionnels entre libéral et salarié, entre les activités de soins, de prévention et de recherche, ainsi qu'entre ville, médico-social et hôpital et accroître les possibilités d'exercice multisites et d'évolutivité des carrières professionnelles au cours du temps ;
- Favoriser un nouveau partage des tâches au sein des équipes de soins, fondée sur un rôle accru des professionnels non-médecins, le déploiement de la pratique avancée et le développement de formes innovantes de coopération ;
- Développer la maîtrise de stage et les stages extra-hospitaliers proposés aux professionnels de santé au cours de leur formation initiale pour mieux les former à l'exercice en ville ;
- Augmenter le temps des professionnels disponible pour les patients en les aidant à se décharger des tâches administratives et à se recentrer sur leurs activités cliniques directes et de prévention, en s'appuyant par exemple sur des services numériques mutualisés.

Afin de garantir à toutes les étapes du parcours de santé, la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge dans un contexte de chronicisation des pathologies et de polypathologies, la SNS réaffirme la nécessité d'une organisation des soins "moins centrée sur l'hôpital". Concrètement, cela suppose de moderniser et adapter l'organisation des soins primaires pour accroître en particulier l'attractivité des métiers des soins en ville. Parmi les objectifs des prochaines années, il convient de noter l'engagement de garantir la réponse aux demandes de soins urgents et aux demandes de soins non programmés aux heures d'ouverture des cabinets. Le mode du financement et son "évolution" sont mentionnés comme étant le vecteur de la coopération des professionnels "autour d'épisodes de soins ou de parcours du patient".

santé mentale : une dizaine de préconisations

La santé mentale est évoquée sur plusieurs pages avec ce constat que les inégalités en ce domaine sont "prégnantes". "La probabilité d'être atteint d'un trouble sévère de dépression est plus élevée chez les personnes vivant les situations les plus précaires", constate le document qui souligne que la qualité de l'environnement de vie joue un "rôle considérable qui défavorise en premier lieu les plus modestes". La SNS juge nécessaire de développer une "approche transversale" de la santé mentale et de mettre en œuvre cette approche dans les territoires au travers de projets territoriaux de santé mentale et des conseils locaux de santé mentale.

Parmi la dizaine de préconisations, à retenir l'idée d'expérimenter des prises en charge par des thérapies non médicamenteuses, de renforcer le suivi et l'accompagnement des personnes après une première tentative de suicide, ou de prévenir les troubles alimentaires des adolescents et jeunes adultes.

Enfin, s'agissant de la thématique de l'accès à l'innovation, la SNS se propose de "relever le défi de l'accès aux traitements innovants (médicaments, dispositifs médicaux, biotechnologies) pour tous tout en maintenant la soutenabilité des dépenses pour l'assurance

maladie". Pour ce faire, elle n'avance guère que deux propositions d'ailleurs fort peu détaillées : renforcer le suivi en vie réelle de l'efficacité thérapeutique des nouveaux traitements et renforcer le rôle de la France, et plus précisément de l'ANSM, dans la délivrance d'autorisations européennes d'accès au marché.

(1) Les actions de promotion de la santé reposent sur la concertation et la coordination de l'ensemble des politiques publiques pour favoriser à la fois le développement des compétences individuelles et la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé. Des actions tendant à rendre les publics cibles acteurs de leur propre santé sont favorisées. Elles visent à permettre l'appropriation des outils de prévention et d'éducation pour la santé dans une optique de responsabilisation.